

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 25.01.2022

Étaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Nathalie FREYRE et Sandra MAÇON.

Mme Nathalie FREYRE ayant donné procuration à Mme Isabelle ROGUET
Mme Sandra MAÇON ayant donné procuration à M. Denis DUPANLOUP

M. Arnaud DESBIOLLES a été nommé secrétaire.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 2.12.2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Remplacement de M. Gilles ROGUET

Mme le Maire rend hommage à M. Gilles ROGUET pour toutes les années passées au service de la collectivité.

A la suite du décès de M. Gilles ROGUET et conformément à l'article L 270 du Code électoral, le candidat arrivant à la suite des candidats élus de la liste, est appelé à le remplacer et ce, sans tenir compte de la parité. Monsieur Laurent SERVETTAZ a été invité à se joindre au Conseil Municipal ce 25 janvier 2022.

Monsieur SERVETTAZ ayant démissionné en date du 21.01.2022, Mme Agnès LAPHIN devient conseillère municipale à compter de cette même date. Le délai de convocation à la réunion du conseil étant trop restreint, Mme LAPHIN n'a pas été invitée à celui-ci.

2. Appel à manifestation d'intérêt

Conformément à l'article L2122.1.1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la commune de Pers-Jussy a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur une partie de la toiture du groupe scolaire. Cet appel a été publié dans le Dauphiné Libéré le 6.12.2021 et le Messenger le 9.12.2021 ainsi que sur le site de la Commune à compter du 3.12.2021. La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 23.12.2021 à 17h.

Un seul candidat a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt, il s'agit de la SAS CitoyENergie – centrales villageoises Faucigny Genevois, première centrale villageoise de Haute-Savoie qui a pour objet l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable financées par la revente de l'énergie produite, permettant le développement et la promotion des énergies renouvelables.

Une réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 28.12.2021 afin d'examiner la candidature et les principales caractéristiques du projet qui sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Il est précisé que la mise à disposition prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation dont le montant sera fixé dans la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Monsieur Hervé FAUVAIN, membre de CitoyENergie, se retirant au moment du vote),

- Décide d'attribuer l'AMI à CitoyENergie – Centrales villageoises Faucigny Genevois pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur une partie du toit du groupe scolaire ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération dont la convention à intervenir.

3. Bail pour location – bâtiment la Chatna

Conformément à la convention de mise à disposition signée avec l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie suite à une délibération du Conseil Municipal prise le 25 octobre 2018, il est possible de louer, de manière précaire, les deux appartements situés dans ce bâtiment. Le Conseil Municipal décide d'établir, en cas de nécessité d'urgence, des baux précaires pour les deux appartements ; ceci en attendant de trancher sur l'avenir du bâtiment.

4. Ouverture de crédits avant le vote du budget 2022

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Préalablement, il convient que le Conseil Municipal l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

M. Olivier LOTH, Maire-Adjoint en charge des finances, propose au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cpte	Libellé	BP 2021	Ouverture 25 %
Chapitres / Dépenses			
20	Immobilisations incorporelles	10 040.00	2 510.00
21	Immobilisations corporelles	350 500.00	87 625.00
23	Immobilisations en cours	867 900.00	216 975.00
27	Autres immos financières	118 599.90	29 649.00
<u>TOTAL</u>		1 347 039.90	336 759.00

Répartis comme suit :

	Libellé	Investissement voté	Total par chapitre
Cpte			
21	Immobilisations corporelles		1 100.00
	Cpte 2112 – terrain de voirie	1 100.00	
23	Immobilisations en cours		19 900.00
	Cpte 2315 – voirie	19 900.00	
TOTAL		21 000.00	21 000.00

= 21 000 € (inférieur au plafond autorisé de 336 759.00 €).

5. Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Pour rappel, le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

M. David DE VITO, chargé de la mise en place du P.S.C. sur notre commune, fait part au Conseil Municipal de son état d'avancement et évoque la Loi Matras du 25.11.2021 prévue pour consolider les projets de sécurité civile.

6. Compte-rendu des commissions

Commission scolaire

Mme Marie-Claire LAFFIN expose au Conseil Municipal que nous sommes toujours dans une situation compliquée avec l'épidémie Covid-19 : 8 à 9 classes sont perturbées en permanence, 1 classe est fermée, des agents sont malades.

Commission voirie

M. Patrice DOMPMARTIN expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux sur le réseau des eaux pluviales au Châble et présente les deux devis suivants :

- Entreprise Clapasson & Fils 22 929.60 € TTC
- Décarroux TP 19 893.60 € TTC

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Décarroux TP

Commission bâtiments

M. Denis DUPANLOUP informe le Conseil des points suivants :

- Prochaine réunion de la commission « réhabilitation mairie » : le 3.02.2022 à 19h30 :
Ordre du jour : validation de l'avant-projet sommaire
- Travaux réalisés ou en cours :
 - Protection de l'accès à la citerne de gaz parking salle communale
 - Barrières bois au Diapason et stade
 - Vestiaires de foot
- Entretien du stade :
Nous avons reçu deux offres sur quatre demandées :
 - Roguet Paysage 30 973 € TTC
 - Paysage des Bornes 28 485 € TTC

Le Conseil Municipal décide de confier l'entretien à « Paysage des Bornes ».

Commission finances

M. Olivier LOTH fait part au Conseil Municipal des points suivants :

- le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la réhabilitation de la mairie va être retiré, pour un élément non complet, et sera représenté à l'automne prochain.
- rendez-vous à noter :
 - 8.02.2022 : réunion de la commission finances pour le compte administratif 2021
 - 7.03.2022 : réunion de la commission finances pour préparation du budget 2022
 - 9.03.2022 : rendez-vous avec la trésorerie pour le budget 2022

Commission communication

Mme Dominique BRAND précise que la revue communale est en phase terminale.

Elle fait un point sur les réseaux sociaux de la commune :

- l'application « Pers-Jussy Clic » lancée, il y a une année : 920 téléchargements, une centaine de notifications remontées en mairie.
- Facebook est aussi très utilisé

Commission sociale

Mme Dominique BRAND remercie les membres du Conseil Municipal qui ont contribué à la distribution des colis de Noël pour les aînés et du Recueil, les deux bien appréciés par tous les aînés.

Un lien sera communiqué dans la revue communale pour visionner le court-métrage sur l'isolement, réalisé en partie sur la commune.

7. Divers

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les élus seront mobilisés pour les prochaines élections prévues aux dates suivantes :

- 10 & 24 avril 2022 – élections présidentielles
- 12 & 19 juin 2022 – élections législatives

La séance est levée à 21h.